

2018_CT2_261

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2017 (CRAC 2017)

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÍ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÍ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 21 juin 2018

05_1_08

■ Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2017 (CRAC 2017)

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Depuis la fin de l'année 2013, la SPLA est concessionnaire de la totalité de la ZAC de la Burlière. Il s'agit de la création d'une zone d'activités économiques en continuité de la zone commerciale existante, dont le périmètre total est de 23 hectares et qui permettra la commercialisation d'environ 12,5 hectares de terrains. Sa vocation est pour partie commerciale et pour partie industrielle et artisanale. Les lots sont à destination de petites entreprises de production et des entreprises de Trets souhaitant se délocaliser dans un espace économique approprié à leurs activités.

Dans le cadre du traité de concession de la ZAC de la Burlière, le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière, y compris par le biais de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération, (procédure Loi sur l'Eau) ;
- de la réalisation des ouvrages et équipements prévus au programme des équipements publics de la ZAC, y compris la remise des équipements à leur gestionnaire respectif ;
- de la commercialisation des lots ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

Il est également demandé au concessionnaire de mettre en œuvre une démarche de qualité environnementale sur l'opération.

La SPLA assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération, qui s'est réuni 2 fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage, réuni 2 fois.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 29 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Le rapport au Conseil d'Administration de la SPLA du 18 avril 2018 présente le CRAC 2017.

Compte rendu de l'année 2017

Durant l'année 2017, les actions suivantes ont été menées :

- Finalisation des fouilles archéologiques de la première tranche et remise du rapport au Service Régional de l'Archéologie fin 2017 ;
- Suite à la consultation d'archéologue, pour la seconde et la troisième tranche de fouilles fin 2016, l'INRAP a été retenu. Les fouilles ont été réalisées dans le courant de l'année ;
- Réalisation de la deuxième tranche de travaux, dont seuls les espaces verts sont à finaliser ;
- Poursuite de la commercialisation avec notamment la signature de 10 compromis de vente, et d'un acte authentique. Ces cessions en cours représentent au total près de 64 000 m² de terrains soit plus de la moitié de la surface cessible de la ZAC.

Les dépenses 2017 sont en deçà des prévisions. En effet, le montant total des charges s'élève à 2 908 600 €HT, pour un prévisionnel de 3 162 194€HT. Cet écart provient principalement de la diminution du montant des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre par rapport aux estimations.

Les recettes sont inférieures aux prévisions, ce qui s'explique essentiellement par le décalage de certaines cessions de lots, ainsi que par le versement du solde de la subvention de la DRAC, qui n'interviendra qu'après validation du rapport de fouilles.

Une avance de trésorerie, d'un montant de 2 000 000 € a été versée en 2017 et sera remboursée à la fin de l'opération.

Evolution du bilan

Le nouveau bilan prévisionnel de l'opération a évolué par rapport au CRAC 2016, avec une diminution prévisionnelle des dépenses de 959 114€ et une diminution des recettes de 228 857 €. L'opération étant bien avancée, le bilan a pu être réajusté en intégrant le montant des dépenses de travaux réelles des deux premières tranches, ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie.

Une dernière tranche de travaux restant à réaliser, ce bilan fera de nouveau l'objet d'un ajustement en 2018.

Ainsi, la participation d'équilibre du concédant pour l'année 2018 reste inchangée et s'élève à 300 000€. Elle sera versée à la SPLA après l'approbation du présent CRAC.

Perspectives 2018

En 2018, les deux premières tranches des travaux d'aménagement seront réceptionnées et les études de projet de la troisième tranche seront engagées et suivies des travaux.

L'objectif est également de poursuivre la commercialisation de la zone en assurant notamment le suivi des permis de construire déposés par les acquéreurs et de permettre ainsi la signature d'actes authentiques.

Enfin, l'acquisition des derniers terrains nécessaires à la réalisation de voirie interne devrait aboutir.

Les bilans établis par la SPLA reprenant le réalisé à fin 2017, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération sont joints en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2004_A180 du Conseil communautaire de la CPA du 25 juin 2004 déclarant d'intérêt communautaire la création d'une zone d'activité économique à Trets et l'extension de la Burlière ;
- La délibération n°2009_A106 du Conseil communautaire de la CPA du 26 juin 2009 créant la ZAC ;
- La délibération n° 2010_B432 du Bureau communautaire de la CPA du 29 septembre 2010 concédant l'aménagement de la première tranche de la ZAC de la Burlière à la SPLA ;
- La délibération n°2013_A265 du Conseil communautaire de la CPA du 19 décembre 2013 approuvant le Dossier de Réalisation de la ZAC et le Programme des Équipements publics ;
- La délibération n°2013_B532 du Bureau communautaire de la CPA du 5 décembre 2013 approuvant l'avenant n°1 qui étend le périmètre de concession au périmètre de la ZAC ;
- La délibération n°2015_B353 du Bureau communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 qui modifie la participation financière du concédant ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Le Compte Rendu Annuel de la Collectivité 2017 de la ZAC de la Burlière ci-joint ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Economique, Emploi et Agriculture du 6 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le procès verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 18 avril 2018 présentant le compte rendu annuel à la Collectivité 2017 de la ZAC de la Burlière.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2017) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets.

Article 2 :

Le montant de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2018 s'élève à 300 000 €, et sera versé après l'approbation du présent CRAC 2017 sur la ligne 334 nature 20422 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à cette affaire.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2018

.....

19. Métropole - Territoire du Pays d'Aix – Ville de Trets – ZAC de la Burlière - CRAC 2017

1/ NOTE DE SYNTHÈSE

La concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets a été signée par la Communauté du Pays d'Aix (désormais Métropole Territoire du Pays d'Aix) et la SPLA Pays d'Aix Territoires le 21 octobre 2010 et a été notifiée le 22 octobre 2010.

Cette concession d'aménagement a fait l'objet de l'avenant n° 1, notifié à la SPLA Pays d'Aix Territoires le 17 mars 2014, étendant le périmètre d'aménagement au périmètre total de la ZAC et augmentant sa durée.

Elle a aussi fait l'objet de l'avenant n° 2, notifié à la SPLA Pays d'Aix Territoires le 11 septembre 2015, augmentant la participation du concédant.

L'année 2017 a vu la réalisation de la deuxième tranche de fouilles archéologiques, la première tranche de travaux (viabilisation de 29 lots), le lancement des travaux de la deuxième tranche de travaux (7 lots) et la poursuite de la démarche de cession de lots.

La SPLA Pays d'Aix Territoires a aussi poursuivi les discussions avec la Foncière des Mousquetaires pour l'acquisition d'une emprise permettant de raccorder la voirie de la ZAC à celle de l'existant. De même, le terrain DER BOGHOSSIAN (ZADIKIAN) côté RD6 a fait l'objet de négociations qui sont sur le point d'aboutir.

En termes de procédures et d'aspects techniques, il est à souligner les éléments suivants :

- Le rapport de fouilles archéologiques de la première tranche a été remis au Service Régional de l'Archéologie (SRA) en novembre 2017.
- La consultation d'archéologues pour les deuxième et troisième tranches de diagnostic archéologique a eu lieu fin 2016. L'INRAP a été retenu pour un montant de 440 046,25 € HT. Les fouilles ont été réalisées et le rapport est en cours de rédaction.
- La consultation d'entreprises pour la première tranche a permis de retenir le groupement d'entreprises COLAS/GUINTOLI pour le lot 1 (VRD) pour un montant de 3 791 572,97 € HT, et l'entreprise CALVIÈRE pour le lot 2 (Espaces verts) pour un montant de 59 435,95 € HT.
Un avenant n°1, ayant pour objet la réalisation de la deuxième tranche et la prolongation des délais, a été signé le 07 avril 2017 portant le marché du lot 1 à 4 683 326,75 € HT.

- Les travaux ont commencé par ordre de service en date du 16 mars 2016 et se sont poursuivis en 2017.
- 10 promesses de vente et un acte authentique ont été signés.

Les perspectives

Les perspectives pour l'année 2018 sont les suivantes :

- Compléter la maîtrise foncière par l'acquisition d'une partie du terrain BRICOMARCHE.
- Réceptionner les travaux d'aménagement des 1^{ière} et 2^{ème} tranches.
- Engager les études de projet de la 3^{ème} tranche et lancer les travaux.
- Poursuivre la signature des promesses unilatérales de vente de lots.
- Piloter le suivi des demandes de permis de construire des futurs acquéreurs.
- Réitérer les actes de vente.

2/ COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Ce point de situation étant fait, il y a lieu de présenter le bilan prévisionnel pour l'année 2017 par rapport à celui approuvé en 2016.

DEPENSES

Études

Le montant total des études reste quasi inchangé (- 667 € HT).

Acquisitions foncières

Pour rappel, ce poste regroupe, outre les acquisitions foncières, les diagnostics archéologiques, les frais d'acte, les frais de contentieux, les impôts et taxes...

Le montant total sur ce poste reste inchangé par rapport au bilan 2016.

A noter qu'une provision a été maintenue pour l'acquisition du foncier de Bricomarché.

Travaux

Le montant total des travaux varie à la baisse, de l'ordre de 370 000 € par rapport au bilan 2016. Il passe donc de 9 367 681 € HT à 9 000 000 € HT.

Cette baisse provient principalement des marchés de travaux où la SPLA Pays d'Aix Territoires a obtenu d'excellents prix, ainsi que du montant des fouilles archéologiques moins élevé que prévu.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_261-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

A noter qu'une provision pour aléas a été maintenue pour les trois années suivantes de la concession (2019 à 2021) en prévision d'incertitudes liées à des travaux complémentaires à réaliser, de travaux de remise en état ou de dégradations éventuelles (envahissement gens du voyage, reprises de bordures, etc...).

Honoraires

Le montant total des honoraires varie à la baisse, de l'ordre de 484.000 € par rapport au bilan 2016. Il passe donc de 925 967 € HT à 442 179 € HT.

Cette baisse provient principalement du réajustement des frais de maîtrise d'œuvre à l'approche de la fin d'opération. La répartition est rapportée à la planification des travaux.

A noter qu'une provision pour aléas a été maintenue pour les trois années suivantes de la concession (2019 à 2021) en prévision d'incertitudes à mettre en corrélation avec la provision de travaux explicitée ci-dessus.

Frais divers

Ce poste reste inchangé par rapport au bilan 2016.

Charges financières

Le montant total des frais financiers varie à la baisse, de l'ordre de 120 000 € par rapport au bilan 2016. Il passe donc de 490 591 € HT à 384 446 € HT.

Cette baisse provient principalement du réajustement de ces frais suite au versement d'une avance de trésorerie de 2 000 000 € par la Métropole en 2017.

Rémunération

Aucune modification substantielle du montant total n'est à souligner (- 832 € HT). Cette légère baisse est à mettre en relation avec le réajustement des surfaces de lots à commercialiser, à la suite du bornage des lots. Cela a eu pour conséquence de baisser quelque peu les recettes de commercialisation et par définition une baisse de la rémunération variable liée.

Conclusion pour les charges :

Le montant total des charges prévu est estimé à **15 484 176 € HT**.

Dans le précédent bilan, les charges étaient prévues pour un montant de **16 443 290 € HT**.

Par rapport au CRAC précédent, l'écart constaté pour les charges, de - 959 114 €, provient principalement du réajustement des postes de travaux et d'honoraires, comme expliqué ci-dessus.

RECETTES

Cessions

Comme indiqué précédemment, le réajustement des surfaces de lots à commercialiser à la suite des bornages a pour conséquence de diminuer le montant des recettes de l'ordre de 120 000 € HT.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_261-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Les recettes de cession attendues à la signature des actes authentiques sont de 11 989 090 € HT réparties comme suit selon le rythme de la commercialisation constaté :

	2017	2018	2019	2020	2021
Cessions	2 %	27 %	53 %	12 %	6 %

A noter que 10 promesses unilatérales de vente ont été signées en 2017 pour un montant total d'indemnité d'immobilisation de 690 910 € (ces montants ne ressortent pas dans le résultat d'opération du CRAC mais sont pris en compte dans le solde de trésorerie) :

Lot	Acquéreur	Surface (m²)	Prix HT	Mont. indemnité	Date
33	GANCI Diéséliste	3 677	299 005 €	29 900 €	16/03/2017
29	M. Aguero Transport	3 987	259 155 €	25 915 €	26/10/2017
31	PACE BTP - Société de maçonnerie	2 647	172 055 €	17 205 €	26/10/2017
40	Proplast Menuiserie	1 300 supplémentaires	84 500 €	8 450 €	07/11/2017
29bis	EGR Transport	3 245	210 925 €	21 092 €	28/11/2017
2	ATE Electricité	2 138	138 970 €	13 897 €	14/12/2017
21/22	GIFI - Equipement de la maison	4 744	641 115 €	64 111 €	19/01/2017
20	KAP Piscine	1 639	221 130 €	22 113 €	11/04/2017
26/27	Trets Automobiles Garage RENAULT	5 482	738 450 €	73 845 €	19/07/2017
5	CARREFOUR Hypermarché	30 695	4 143 825 €	414 382 €	14/12/2017

A noter qu'un acte authentique a été signé en 2017 :

Lot	Acquéreur	Surface (m²)	Prix HT	Date
3	M. PASCAL – SCI ESP IMMO Génie civil	3 822	248 625 €	22/09/2017

Participations

Le montant de la participation de la Métropole reste inchangé. Ce dernier était de 300 000 € en 2017 et sera de 300 000 € en 2018.

Subventions

Le montant total de la subvention de l'INRAP varie à la baisse, de l'ordre de 66 000 € par rapport au bilan 2016. Il passe donc de 300 000 € HT à 233 564 € HT.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_261-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Pour information, la subvention est octroyée en fonction du montant des travaux de fouilles archéologiques. Ainsi, la baisse constatée provient des prix compétitifs obtenus de l'entreprise réalisant les fouilles.

Autres Produits

Le montant total de ce poste a été réajusté en fonction des produits réellement enregistrés au 31 décembre 2017. Il n'est par conséquent pas prévu, à ce jour, de nouveau produit. Il passe donc de 58 607 € HT à 10 347 € HT.

Ce nouveau montant correspond d'une part à un remboursement GRDF lié au conventionnement dans le cadre des travaux d'amenée de gaz et d'autre part, au remboursement de frais liés au contentieux avec l'opérateur EVEHA dans le cadre des consultations de fouilles archéologiques.

Produits financiers

Les produits financiers constatés s'élèvent à + 203 340 € HT, soit une augmentation de 4 799 €.

Conclusion pour les produits :

Le montant total des produits prévu est estimé à **16 236 460 € HT**.

Dans le précédent bilan, les produits étaient prévus pour un montant de **16 465 317 € HT**.

Par rapport au CRAC précédent, l'écart constaté pour les produits, de - 228 857 €, provient principalement de la baisse des recettes de commercialisation, comme expliqué ci-dessus.

Financement :

Il a été sollicité en 2017 une avance de 2 000 000 € à la Métropole, laquelle a été versée en fin d'année 2017. Elle sera intégralement remboursée en 2021.

Les besoins financiers en 2017 ont été satisfaits par un emprunt de 8 050 000 € remboursable en 2018, 2019 et 2020.

CONCLUSION

Il ressort du bilan un excédent prévisionnel de l'ordre de 752 000 € HT soit une amélioration du bilan de + 730 000 € HT liée principalement à la baisse des postes travaux et honoraires.

CR LO02 MTP Zac Burlière Trets

CRAC 2017_v1

Ligne	Intitulé	Bilan		Fin 2016	2017		2018		2019		2020		2021		2022		Bilan	
		Approuvé	Réalisé		Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Au delà
	RESULTAT D'EXPLOITATION	22 027	-7 935 322	-5 590 493	-2 344 829	1 552 699	5 706 045	1 252 192	414 505	259 644	415 721	-59 813	-179 439	752 284	730 257			
	DEPENSES	16 449 290	11 520 272	8 611 672	2 908 600	2 060 189	950 315	414 505	259 644	415 721	-59 813	-179 439	752 284	730 257				
1	ETUDES	30 656	29 989	29 989										29 989	-667			
2	ACQUISITIONS ET FRANS LIÉS	4 607 447	4 542 070	4 538 320	3 749	1 500	63 877							4 607 447	0			
3	TRAVAIUX	9 367 681	6 184 193	3 472 768	2 711 425	1 715 066	656 605	260 000	184 147					9 000 000	-367 681			
4	HONORAIRES	925 967	193 740	134 449	59 292	156 189	47 600	24 800	19 850					442 179	-483 788			
5	FRANS DIVERS	58 503	41 335	37 178	4 156	6 342	5 000	5 000	806					58 503	0			
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS																	
7	CHARGES FINANCIERES	460 591	128 021	59 596	68 425	98 425	72 925	55 075	30 000					384 446	-106 145			
8	REMUNERATIONS	962 445	400 925	339 372	61 553	86 678	104 308	69 630	64 821					961 613	-832			
9	Reprise TVA																	
	RECETTES	16 465 317	3 594 950	3 021 179	563 771	3 613 088	6 656 360	1 666 697	715 365					16 236 460	-228 857			
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	12 108 050	248 625	248 625	248 625	3 266 375	6 356 360	1 402 365	715 365					11 969 050	-118 960			
2	PARTICIPATIONS	3 800 119	2 935 787	2 635 787	300 000	300 000	300 000	264 332						3 800 119				
3	SUBVENTIONS	300 000	186 851	186 851		-46 713								233 564	-66 436			
4	AUTRES PRODUITS	58 607	10 347	10 347										10 347	-48 260			
5	PRODUITS FINANCIERS	198 541	203 340	198 541	4 799									203 340	4 799			
6	REBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS																	
9	Reprise TVA																	
	FINANCEMENT	41 300 000	10 050 000	8 050 000	2 000 000	-3 000 000	-2 100 000	-2 950 000	-2 000 000					35 250 000	-6 050 000			
	AMORTISSEMENTS	8 050 000	25 200 000	25 200 000		3 000 000	2 100 000	2 950 000	2 000 000					8 050 000				
1	EMPRUNTS (REBOURSEMENT)	24 850 000	16 800 000	16 800 000		3 000 000	2 100 000	2 950 000	2 000 000					18 800 000	-6 050 000			
2	AVANCES (REBOURSEMENT)	8 400 000	8 400 000	8 400 000										8 400 000				
3	TRESORERIE (SORTIES)	41 300 000	35 250 000	33 250 000	2 000 000									35 250 000	-6 050 000			
	MOBILISATIONS	8 050 000	8 050 000	8 050 000										8 050 000				
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	24 850 000	18 800 000	16 800 000	2 000 000									18 800 000	-6 050 000			
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)	8 400 000	8 400 000	8 400 000										8 400 000				
3	TRESORERIE (ENTREES)	18 517 010	12 818 589	9 355 034	3 463 556	2 428 704	1 102 185	471 305	339 789	59 813	1 326 786	752 284	17 399 825	18 588 590				
	TRESORERIE	18 838 495	3 635 949	3 021 179	614 770	4 253 298	7 902 207	1 941 561	885 577					18 838 495				
	Dépenses TTC	548 008	3 062 908	2 691 426	371 482	-2 000 268	3 606 045	-1 697 806	-1 584 279					548 008				
	Recettes TTC																	
	TRESORERIE PERIODE																	
	TRESORERIE CLMUL																	

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le présent compte rendu annuel à la collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès-verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_261-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception en préfecture : 02/07/2018

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2017 (CRAC 2017)

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_261-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018